COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 6.10.2020
COM(2020) 641 final

ANNEX

ANNEXE

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Un plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux

{SWD(2020) 223 final}

ANNEXE

Dans le contexte de la double transition écologique et numérique, la Commission examinera le coût, les avantages et l'incidence des initiatives phares prioritaires en matière d'investissement et des propositions de projets correspondantes, afin d'y donner suite activement et rapidement.

Dans le domaine des transports, la Commission prévoit que les **initiatives phares** suivantes **en matière d'investissement** auront été menées à terme ou auront progressé d'ici la fin de son mandat:

INITIATIVE PHARE N° 1 - RELIER L'EST À L'OUEST

Les principaux projets de connexions est-ouest **auront été menés à terme ou auront progressé d'ici à 2024**:

- l'«**autoroute de la paix» au Kosovo***(reliant Pristina à Niš en Serbie) **sera achevée** et les **travaux sur le tronçon serbe auront avancé de manière substantielle**;
- alors que le (réseau central du) corridor routier (corridor X) sud-est reliant la Hongrie à la Bulgarie, à la Grèce et au-delà est pratiquement achevé, y compris avec le soutien de l'UE, le corridor ferroviaire parallèle sera intégralement modernisé. Plus spécifiquement, le contournement ferroviaire de Niš en Serbie sera achevé dans ce délai. Le projet du corridor X visant à moderniser la liaison ferroviaire entre la Serbie et la Croatie, qui est une liaison essentielle au fret ferroviaire, aura avancé de manière considérable, de même que le projet de modernisation de la liaison ferroviaire vers la Macédoine du Nord;
- les travaux concernant le **corridor ferroviaire VIII entre Skopje et la frontière bulgare** auront considérablement avancé pour relier Skopje à Sofia;
- les travaux de **déminage de la Save et d'élimination des goulets d'étranglement au niveau du Danube** seront achevés ou auront progressé afin d'améliorer le mode de transport durable offert par ces voies navigables importantes dans le cadre du réseau RTE-T et de continuer à favoriser le développement des échanges intermodaux.

INITIATIVE PHARE N° 2 - RELIER LE NORD AU SUD

Les principaux projets de connexions nord-sud **auront été menés à terme ou auront progressé d'ici à 2024**:

- **75 % du principal corridor routier nord-sud** reliant des capitales d'Europe centrale au port de Ploče, sur la côte adriatique, en passant par Sarajevo en Bosnie-Herzégovine (**corridor Vc**) **sera achevé conformément aux normes autoroutières**. La liaison ferroviaire déployée le long du même corridor sera également modernisée;
- la **liaison ferroviaire 4, qui relie Belgrade au port monténégrin de Bar en passant par Podgorica**, sera entièrement réhabilitée de la frontière serbe à la mer. **Les travaux portant sur le corridor routier parallèle auront encore progressé, en particulier le contournement de Podgorica**;
- **la liaison de la capitale Podgorica à la capitale Sarajevo sera renforcée**, ce qui permettra une connexion accrue aux réseaux existants et prévus en Bosnie-Herzégovine et des connexions plus directes entre voisins;

- **la liaison ferroviaire reliant Belgrade à Pristina sera modernisée** grâce à des travaux de construction au Kosovo et à la préparation de la documentation technique nécessaire aux travaux de réhabilitation en Serbie.

INITIATIVE PHARE N° 3: RELIER LES RÉGIONS CÔTIÈRES

Les initiatives suivantes **auront été menées à terme ou auront progressé d'ici à 2024**:

- la **liaison ferroviaire 2 reliant les capitales de Tirana et de Podgorica, et étendue au port de Durres, est un projet clé pour la région et sera modernisée** avec la réhabilitation de 120 km de ligne ferroviaire en Albanie vers la frontière avec le Monténégro;
- des étapes importantes seront franchies en vue de l'achèvement de l'«**autoroute bleue**» le long de la côte de la **Croatie jusqu'à la Grèce**: le **contournement routier de Tirana** sera achevé et les travaux portant sur **deux autres tronçons situés en Albanie ainsi que le contournement de Budva au Monténégro** auront considérablement avancé.

Dans le **secteur de l'énergie**, la Commission prévoit les **initiatives phares** suivantes **en matière d'investissement**:

INITIATIVE PHARE N° 4 – ÉNERGIE RENOUVELABLE

Un recours accru aux **sources d'énergie renouvelables** concordant avec le potentiel de la région et les préférences nationales sera soutenu.

Les projets concrets suivants pourraient être soutenus:

- la **réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Fierza en Albanie** sera achevée et les travaux de construction de la **centrale hydroélectrique de Skavica** auront progressé, en vue d'accroître le potentiel du pays et, in fine, de la région, dans la perspective d'un accroissement des exportations d'électricité produite à partir d'énergie propre;

- le système hydroélectrique de Piva au Monténégro sera étendu, avec le début des travaux de construction de la **centrale hydroélectrique de Komarnica**;

- les préparatifs en vue de la deuxième phase de construction **du système hydrique Ibër-Lepenc au Kosovo** seront accélérés;

- **les investissements dans des parcs éoliens et des centrales solaires en Macédoine du Nord** auront considérablement avancé et serviront d'exemple pour la réalisation d'investissements à l'épreuve du temps permettant d'exploiter le potentiel d'énergie renouvelable de la région.

INITIATIVE PHARE N° 5 - ABANDON DU CHARBON

La transition d'un charbon très polluant vers des sources de production d'énergie plus durables et vertes sera essentielle pour permettre à la région de respecter ses engagements au titre de l'accord de Paris. Des gazoducs viables à long terme soutenant la transition vers une économie à faible intensité de carbone et le transit de gaz décarboné et d'hydrogène joueront un rôle essentiel, de même que des lignes de transport d'électricité performantes et des réseaux intelligents en vue d'une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables concordant avec le potentiel de la région.

Les projets concrets suivants pourraient être soutenus:

- **la construction du gazoduc Fier-Vlora en Albanie, qui fait partie du gazoduc transadriatique**, sera achevée et la priorité sera accordée au gazoduc ionien-adriatique le long de la côte, favorisant ainsi une diversification importante des sources d'approvisionnement en gaz de la région des Balkans occidentaux et au-delà;
- l'**interconnexion gazière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie**, qui complète les sources diversifiées susmentionnées et accroît le potentiel et la diversification du système de distribution de gaz existant dans le pays, sera achevée;
- les travaux de construction de l'**interconnexion gazière entre la Macédoine du Nord et le Kosovo** débuteront et les investissements déjà en cours pour l'interconnexion entre la Macédoine du Nord et la Grèce seront renforcés;
- des préparatifs seront menés en vue de la construction de l'**interconnexion gazière entre la Macédoine du Nord et la Serbie**;
- le **corridor transbalkanique de transport d'électricité en Serbie**, qui fait partie de l'interconnexion entre la Serbie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine, sera achevé et deviendra l'épine dorsale de la distribution d'électricité dans l'ensemble de la région et vers l'UE.

INITIATIVE PHARE N° 6 – VAGUE DE RÉNOVATION

La Commission propose d'étendre la «**vague de rénovation de l'UE**» aux Balkans occidentaux.

Le secteur du bâtiment représente plus de 40 % de la consommation totale d'énergie[1] dans les Balkans occidentaux. Une rénovation des bâtiments publics et privés respectant les normes minimales de performance énergétique peut contribuer de manière très significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration du niveau de vie et de la santé des citoyens. Une vague de rénovation des bâtiments mise en œuvre avec l'aide de la Communauté de l'énergie aidera les Balkans occidentaux à décarboner le parc immobilier public et privé, en mettant fortement l'accent sur la numérisation et en tenant compte de la précarité énergétique. L'UE, en collaboration avec les institutions financières internationales, soutiendra les efforts déployés par les partenaires des Balkans occidentaux pour tripler le taux actuel de rénovation et les économies d'énergie dans les bâtiments existants et parvenir à des normes d'émissions et de consommation d'énergie quasi-nulles dans les nouveaux bâtiments.

[1] Source: Energy Community Secretariat - WB6 Energy Transition Tracker, juillet 2020: https://www.energy-community.org/dam/jcr:2077a2ba-805a-4ca2-afcb-91c90ecc0878/EnC_WB6_072020.pdf

Dans le **secteur de l'environnement**, la Commission prévoit l'**initiative phare** suivante **en matière d'investissement**:

INITIATIVE PHARE N° 7 – GESTION DES DÉCHETS ET DES EAUX USÉES

Des modes de gestion fiables et durables de l'approvisionnement en eau et de l'élimination des eaux usées et des déchets sont cruciaux pour la protection de l'environnement et la préservation de la santé des citoyens, et peuvent avoir des effets positifs sur le tourisme dans la région. Cela est essentiel pour les perspectives écologiques de la région, ainsi que la préservation de la santé et du bien-être de sa population.

Les projets concrets suivants devraient être soutenus:

- l'achèvement de la construction de **stations d'épuration à Skopje et Pristina**. Ces projets ont d'importantes incidences transfrontières et améliorent les conditions de vie des populations;

- la mise en œuvre d'un **programme d'investissement à finalité environnementale en Serbie,** comprenant des projets de modernisation de stations d'épuration destinés à des villes de taille moyenne et à de grandes agglomérations;

- la mise en place de **systèmes régionaux de gestion des déchets intégrés en Albanie, au Monténégro, en Macédoine du Nord et en Serbie**, parallèlement à la fermeture de décharges non conformes. Des investissements similaires devraient également être soutenus à l'avenir ailleurs dans la région, y compris pour une meilleure gestion des déchets dans les régions transfrontalières;

- le soutien à la mise en place de **systèmes adéquats de surveillance de l'air et de l'eau et de mesures adéquates de prévention de la pollution**.

Dans le secteur du numérique, la Commission prévoit l'**initiative phare suivante en matière d'investissement**:

INITIATIVE PHARE N° 8 – INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

Les projets concrets suivants devraient être soutenus:

- la poursuite du développement et du déploiement de **l'infrastructure nationale à large bande chez les six partenaires des Balkans occidentaux**, les projets d'investissement les plus avancés dans la région devant être achevés d'ici 2024; l'Accélération des préparatifs concernant de nouveaux investissements dans d'autres zones, un accent particulier devant être mis sur la connexion des zones rurales;
- la mise en place de centres de données et d'infrastructures en périphérie et en nuage sûrs, économes en énergie et fiables, tout en veillant à l'alignement sur les règles et les valeurs fondamentales de l'UE, y compris dans le domaine de la protection des données, et en établissant des liens avec les initiatives de l'UE portant sur les ordinateurs à haute performance, les incubateurs numériques et les pôles d'innovation;
- sur la base des initiatives en cours, telles que l'autoroute numérique des Balkans, il convient d'explorer pleinement les synergies avec d'autres secteurs de connectivité, tels que les transports et l'énergie, dans le contexte d'un partage des infrastructures. En outre, l'utilisation des technologies et des données dans le but de permettre une meilleure prise de décision a un fort potentiel d'amélioration de la qualité de vie des citoyens dans la

région. Un soutien sera également apporté aux efforts d'adaptation à une évolution technologique rapide et porteuse de transformation qui permettront de rester prospère et compétitif. L'UE encouragera la coopération dans le domaine de l'éducation numérique à l'échelle mondiale, dans le cadre du plan d'action renouvelé en matière d'éducation numérique, et favorisera l'égalité d'accès, en particulier pour les groupes défavorisés, dont les Roms.

Pour soutenir le secteur privé, la Commission propose l'**initiative phare** suivante:

INITIATIVE PHARE N° 9 – INVESTIR DANS LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Le développement d'un secteur privé robuste, innovant et compétitif est essentiel au développement socio-économique des Balkans occidentaux et à leur intégration régionale. Cela nécessite en particulier une augmentation des investissements dans les PME et leur capacité à innover, à se développer et à croître. Afin de libérer le potentiel du secteur privé, l'UE devrait:

- prévoir d'**augmenter le montant des subventions** destinées à soutenir le secteur privé au titre du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux. 50 % des fonds de l'UE en faveur du secteur privé devraient être consacrés à l'innovation et à la croissance verte;

- prévoir d'**augmenter la capacité de garantie à l'appui des investissements visant principalement à renforcer la compétitivité des PME** et à favoriser la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, par l'intermédiaire du **mécanisme de garantie en faveur des Balkans occidentaux**;

- mobiliser un soutien en faveur d'une transformation durable des **systèmes agroalimentaires** et **du développement rural** dans la région.

Pour soutenir l'emploi et offrir des solutions et des perspectives aux jeunes au niveau local, la Commission propose l'initiative phare suivante :

INITIATIVE PHARE N° 10 – GARANTIE POUR LA JEUNESSE

La garantie pour la jeunesse est un mécanisme d'activation visant à faire en sorte que les jeunes se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.

L'initiative phare «Garantie pour la jeunesse» devrait être mise en œuvre par les gouvernements des Balkans occidentaux sur le modèle de la garantie pour la jeunesse de l'UE. Il est proposé de la mettre en œuvre en quatre phases, qui pourraient toutes bénéficier d'un soutien de l'UE:

Phase 1 – **Plan de mise en œuvre**: définition des mesures prévues et de leur calendrier, budget, modifications nécessaires du cadre juridique, définition d'un organisme central de coordination et des rôles des autorités publiques compétentes (ministères de tutelle et leurs agences, y compris les services de l'emploi et les centres d'action sociale, les établissements d'enseignement et de formation, parmi lesquels les établissements d'EFP, etc.) et des parties prenantes (employeurs et syndicats, chambres de commerce, organisations de jeunesse, ONG, etc.)

- Phase 2 – **Travaux préparatoires**: renforcer la mobilisation au niveau politique; renforcer la mobilisation et les capacités des pouvoirs publics et des parties prenantes, leur dotation en personnel et le développement des infrastructures; modifier le cadre juridique, préparer les cadres de suivi et d'évaluation

Phase 3 – **Phase pilote**: mise en œuvre dans un nombre limité de localités/régions, suivi et évaluation

Phase 4 – **Déploiement progressif/général**: mise en œuvre dans un plus grand nombre de régions/à l'échelle du pays, suivi et évaluation

**